

Restauration d'une prairie humide par suppression d'une plantation de résineux et de peuplier

Site Natura 2000 Vallée de la Lanterne

« FR4301344 – FR 4312015 »

Dossier technique



Table des matières

I.	CADRE ADMINISTRATIF	2
a)	Pétitionnaire	2
b)	Cadre juridique	2
c)	Compatibilité du projet avec la réglementation.....	2
d)	Accompagnement du pétitionnaire	3
II.	CONTEXTE	4
a)	Localisation du projet	4
b)	Situation foncière	5
III.	GENESE DU PROJET.....	5
IV.	PRESENTATION DES INTERVENTIONS.....	7
V.	PRESCRIPTIONS EN PHASE CHANTIER	8
VI.	EVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000	9
a)	Enjeux Habitats-Faune-Flore du site.....	10
b)	Enjeux habitats-faune-flore du site.	11
c)	Espèces protégées	13
VII.	BIBLIOGRAPHIE.....	14
VIII.	ANNEXE 1 – Clichés photographique du site avec localisation – Date de prise de vue le 24 septembre 2024	15
IX.	ANNEXE 2 –Localisation des prises de vue du 24 septembre 2024 et affectations aux abords ...	16
X.	ANNEXE 3 – Clichés photographique du site avec localisation – Date de prise de vue le 05 février 2025	17
XI.	ANNEXE 4 – Carte de localisation du secteur à défricher et limites cadastrales.....	18
XII.	ANNEXE 5 – Carte de localisation du secteur à défricher et HIC.....	19
XIII.	ANNEXE 6 – Situation du Pré Combeaulé au sein du site Natura 2000.....	20
XIV.	ANNEXE 7 – Plan des abords du projet et affectations – Echelle 1/3000.....	22
XV.	ANNEXE 7 – Projet de contrat Natura 2000 – cahier des charges	24

I. CADRE ADMINISTRATIF

a) Pétitionnaire

SA Les Forges de Varigney
1 Varigney
70800 DAMPIERRE-LES-CONFLANS

b) Cadre juridique

Le projet décrit dans le présent dossier, concernant une zone humide sur la commune de Dampierre-les-Conflans, dans le département de la Haute-Saône, au lieu-dit Le Pré Combeaulé au sein du site Natura 2000 Vallée de la Lanterne.

Dans son état actuel, cette zone humide se retrouve fortement dégradé compte tenu de la plantation de résineux dans les années 90 et altère de ce fait, son fonctionnement hydrologique.

L'objectif de ce projet est de supprimer tous les résineux et peupliers, ainsi que le fossé de drainage et de remettre en valeur d'anciens terrains agricoles et de restaurer les milieux humides.

Cette parcelle fait actuellement l'objet d'un plan simple de gestion pour la période 2013-2027. La réglementation en matière de défrichement oblige à replanter ne permet pas la réhabilitation du site.

c) Compatibilité du projet avec la réglementation

Règles applicables en matière de défrichement suite à la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 :

Le défrichement est défini comme la destruction de l'état boisé d'un terrain et la suppression de sa destination forestière. Tel est l'objectif de ce projet.

Suite aux échanges avec la DDT de Haute-Saône et le CRPF, une demande d'examen au cas par cas est requise pour une surface comprise entre 0,5 et 24,99 hectares.

La parcelle cadastrale concernée par le projet est d'une surface de 7,407 hectares. Dans le cadre de la demande défrichement, 5,1 hectares sont concernés par la demande de défrichement.

Une demande de défrichement est fournie en annexe de ce présent document.

47. PREMIERS BOISEMENTS ET DÉBOISEMENTS EN VUE DE LA RECONVERSION DE SOLS

Catégories de projets	Projets soumis à évaluation environnementale	Projets soumis à examen au cas par cas
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	a) Défrichements portant sur une superficie totale, même fragmentée, égale ou supérieure à 25 hectares. b) Pour La Réunion et Mayotte, dérogations à l'interdiction générale de défrichement, mentionnée aux articles L. 374-1 et L. 375-4 du code forestier, ayant pour objet des opérations d'urbanisation ou d'implantation industrielle ou d'exploitation de matériaux.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. En Guyane, ce seuil est porté à 20 hectares dans les zones classées agricoles par un plan local d'urbanisme ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale ou, en l'absence d'un tel plan local d'urbanisme, dans le schéma d'aménagement régional. c) Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare.

Figure 1 -

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/guide_nomenclature_evaluation_environnementale_des_projets_juin2024.pdf

Ces informations sont renseignées dans le formulaire, fournie avec le présent document.

Rappel des dispositions concernant Natura 2000 :

- Au titre de l'article R. 414-19 3° du Code de l'Environnement, les demandes d'autorisation de défrichement soumises à étude d'impact (ou étude d'impact au cas par cas) ou relevant d'autres législations listées à cet article (telles que loi sur l'eau, sites classés, parcs nationaux, etc.) doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000, que le projet soit situé ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000.

Une évaluation d'incidence au titre de Natura 2000 est donc fourni en annexe de ce présent document.

d) Accompagnement du pétitionnaire

L'accompagnement technique sera assuré par Mr Ghislain JACQUEY, gestionnaire forestier et par l'animatrice Natura 2000 du site Vallée de La lanterne dans le cadre des travaux de déboisement et du projet de contrat Natura 2000 à travers l'expertise écologique, la conception du projet, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les missions de maîtrise d'œuvre lors de la réalisation des travaux.

II. CONTEXTE

a) Localisation du projet

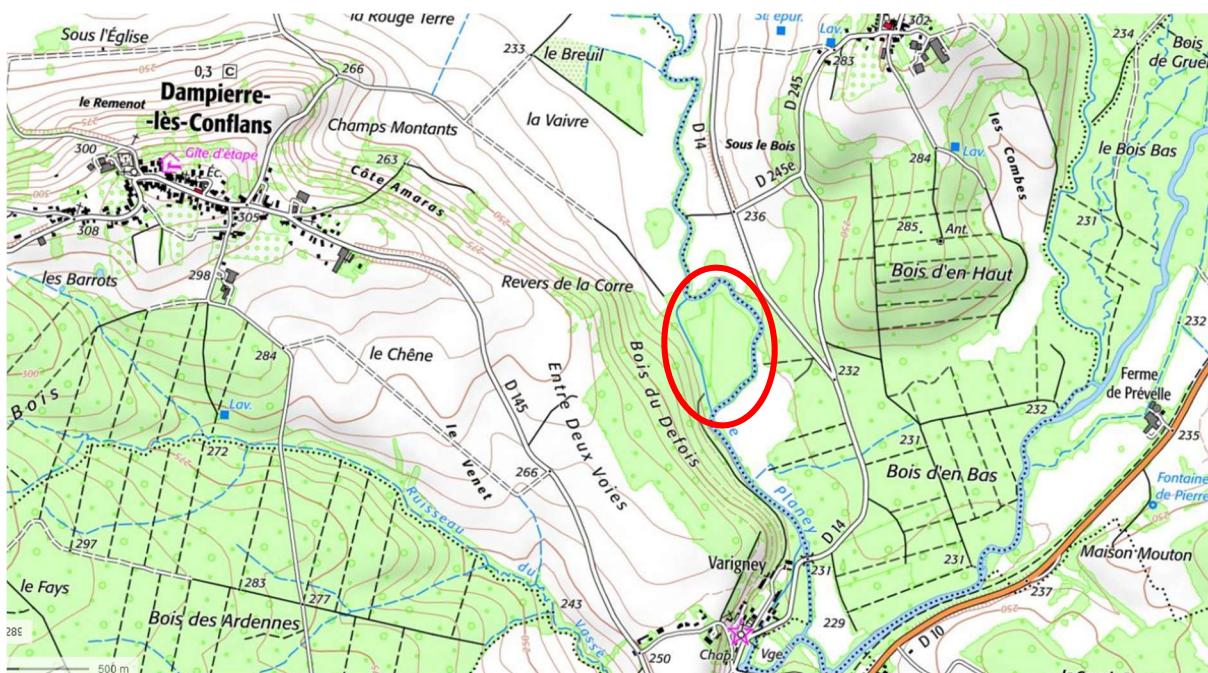


Figure 2 - Localisation du Pré Combeaulé - Géoportail

Le projet est situé sur la commune de Dampierre-les-Confians, en Haute-Saône au sein du site Natura 2000 Vallée de la Lanterne et plus précisément, en rive droite du Planey.

Le Planey est le seul cours d'eau présent dans ce secteur. Il n'y a aucune construction ni ouvrage (pas de pont). Les terrains aux abords sont exploités soit pour l'agriculture (cultures + prairie), soit pour le bois.



Figure 3 - Vue aérienne du Pré Combeaulé - Géoportail

Restauration d'une prairie humide par suppression d'une plantation de résineux et de peuplier - Site Natura 2000 Vallée de la Lanterne « FR4301344 – FR 4312015 » Dossier technique

b) Situation foncière

Le secteur concerné par le projet de réhabilitation se situe au sein d'une seule parcelle cadastrale. Sur les 7,407 hectares qu'elle comprend, seuls **5,1 hectares** sont concernés par le projet.



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune :
DAMPIERRE-LES-CONFLANS (70).

Références de la parcelle 000 B 814	
Référence cadastrale de la parcelle	000 B 814
Contenance cadastrale	74 070 mètres carrés
Adresse	PRE COMBEAULE 70800 DAMPIERRE-LES-CONFLANS

Figure 4 - Référence cadastrale du Pré Combeaulé - <https://cadastre.gouv.fr/scpc/rechercherPlan.do#>

III. GENESE DU PROJET

Jusqu'en 1986, le site du Pré Combeaulé était constitué de prairie de fauche humide.



Figure 5 - site du Pré Combeaulé en 1972 - <https://remonterletemps.ign.fr>



Figure 6 - site du Pré Combeaulé en 1986 - - <https://remonterletemps.ign.fr>

Dans les années 90, une plantation de résineux a été menée dans le but de produire des sapins de Noël.

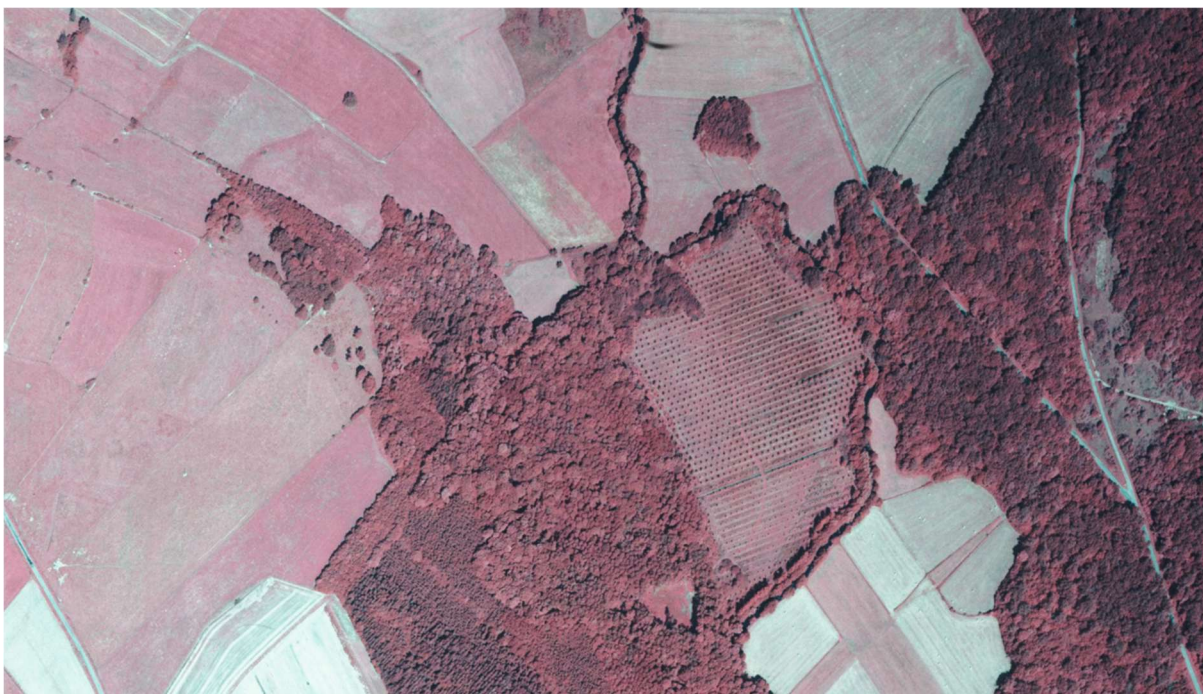


Figure 7 - site du Pré Combeaulé en 1993 - <https://remonterletemps.ign.fr>

Aujourd'hui, les résineux sont dans un état de dépérissement très avancé. Le contexte stationnel n'est finalement pas adapté au boisement de résineux. Cette opération de boisement est un échec.

Dans ce contexte, le site pourrait bénéficier d'une réhabilitation via un contrat Natura 2000 afin de lui faire retrouver son état de 1986, c'est-à-dire une prairie de fauche en zone alluviale. Le pré Combeaulé, propriété privée, est actuellement soumis à la réglementation du Code Forestier, en particulier sur le défrichement, et fait l'objet d'un plan de gestion. La première étape serait de pouvoir mettre fin à sa destination forestière.

L'enrésinement de la zone a créé un certain nombre de dysfonctionnement, les arbres changeant l'occupation des sols et participant à leur acidification. De plus, pour les besoins sylvicoles, la zone a été drainée et elle ne parvient plus aujourd'hui à jouer pleinement son rôle d'éponge et tend à s'assécher plus rapidement.

Les aménagements proposés visent ainsi à améliorer les différentes fonctions hydrologiques assurées par le Planey et restaurer la prairie (support de vie et zone de refuge pour la faune et la flore, épuration de l'eau, ...).

Les propriétaires du Pré Combeaulé ont donné leur accord pour les travaux (coupe des résineux dans une logique d'ouverture du milieu et sans intention de replanter). L'exploitation des résineux ayant lieu dans une zone humide particulièrement sensible, les travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée dans les travaux de restauration en zone humide, en tentant de limiter autant que possible les impacts sur les sols.

Tableau 1 - Rappel des objectifs

Objectifs visés	Objectifs de la restauration :
• Convertir 5,1 hectares de boisement de résineux et de peuplier en prairie alluviale inondable fauchée et/ou pâturée. • Création de baissières à la place du drain.	• Protection de la ressource en eau • Gestion des crues • Permettre un usage agricole adapté • Développement et préservation de la biodiversité • Préservation de la qualité du cadre de vie et du paysage

IV. PRESENTATION DES INTERVENTIONS

La restauration de cette zone humide doit nécessairement s'effectuer en trois temps :

- La première des étapes consiste donc en une exploitation des plantations de résineux en place. Ces plantations en plus d'acidifier les sols, participent à la banalisation des milieux naturels. Leur exploitation permettra, non seulement de laisser une végétation spontanée plus naturelle repartir sur le secteur. Les arbres seront ébranchés sur place et exportés entiers hors de la zone. Les travaux d'abattage et de broyage seront réalisés en fin de période sèche, afin de limiter le tassement du sol. Ils sont conditionnés par l'engorgement du sol en eau.
- Dans un second temps, dans le cadre d'un contrat Natura 2000, les rémanents de coupe et les souches seront broyées sur place. Cette étape est absolument nécessaire pour une restauration optimale du fonctionnement hydrologique de la zone humide en 2025. Puis, le fossé de drainage sera comblé en partie : une baissière sera créée à la place. Une partie du broyat pourra être réutilisé pour le comblement du fossé de drainage. Une autre partie du broyat

résultant des branches et des souches pourra être étrepé au moyen d'une pelle mécanique et mis en tas sur un lieu défini par le maître d'œuvre ou éventuellement exporté.

- Enfin, afin de limiter les rejets ligneux et accélérer le retour à la prairie, un entretien sur 3 ans sera mis en place, toujours dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Tableau 2 - Récapitulatif des opérations

Opérations proposées	Objectifs recherchés
Abattage et évacuation des arbres	Réouverture et suppression de la strate arboré
Broyage des rémanents et des souches	Elimination des rejets et restauration du fonctionnement hydrologique de la zone humide
Comblement partiel du drain de surface	Amélioration du fonctionnement hydrologique et création de baissière favorable aux amphibiens
Entretien mécanique sur 3 ans	Limiter la pousse des ligneux et favoriser la végétation herbacée

V. PRESCRIPTIONS EN PHASE CHANTIER

L'exploitation des résineux ayant lieu dans une zone humide particulièrement sensible, les travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée dans les travaux de restauration en zone humide, en tentant de limiter autant que possible les impacts sur les sols. De plus, toutes les précautions seront prises pour ne pas introduire, par les engins, de plantes exotiques envahissantes (lavage des engins avant).

Les itinéraires ont été choisis pour être le moins impactant : seul le chemin d'accès existant et stabilisé sera utilisé. Les engins arriveront par le nord du site (voir carte ci-après – figure 8). Il n'y aura pas de création de chemin supplémentaire. L'accès sera interdit au chemin qui mène au hameau de Varigney (au sud).

Les travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée dans les travaux de restauration en zone humide, en tentant de limiter autant que possible les impacts sur les sols. Les travaux d'abattage et de broyage seront réalisés en période sèche à la fin de l'été 2025, afin de limiter le tassement du sol et l'impact sur la faune et sur la flore. Afin de limiter l'impact sur la faune et sur la flore et le tassement du sol, les travaux devront être réalisés entre le 15 août et le 31 octobre 2025 et seront conditionnés par l'engorgement du sol en eau.

Le bénéficiaire devra organiser avant le démarrage du chantier, une formation pour les entreprises présentes, afin de leur présenter les règles liées à la protection du milieu naturel, à la sensibilité du secteur, les modalités de réalisation des travaux et les procédures à respecter en cas d'accidents ou d'incidents.

Des kits anti-pollution devront être présents dans chaque engin et véhicule transportant des liquides (carburants, produits chimiques).

Le plein des engins est effectué sur une aire étanche implantée en dehors de toute zone humide ou lit majeurs du cours d'eau.

Les engins de chantiers seront contrôlés et devront être en bon état, sans trace de fuite d'huile ou d'hydrocarbures, ni d'espèces exotiques envahissantes (lavage des engins avant).

Les services en charge de la police de l'eau et de l'environnement devront être informés du démarrage des travaux et de l'avancement. Une veille et un accompagnement technique sera également réalisé par l'animatrice Natura 2000 au moment des travaux.

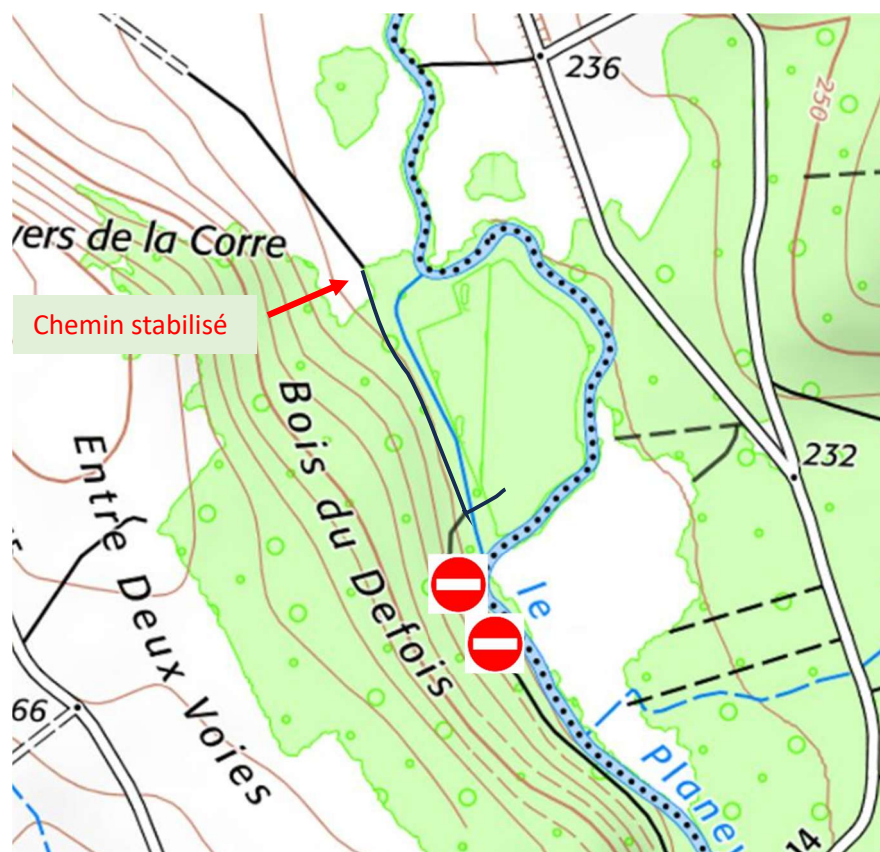


Figure 8 - Localisation de l'itinéraire des engins

VI. EVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

Le projet décrit dans le présent dossier (zone de travaux et accès au chantier) se situe intégralement dans le site Natura 2000 comportant deux zonages différents, l'un au titre de la directive Habitats ZSC FR 4301344 "Vallée de La Lanterne" et l'autre au titre de la directive Oiseaux : ZPS FR 4312015 "Vallée de La Lanterne" animé par l'EPTB Saône et Doubs.

Une fois la coupe des arbres effectué, les travaux de réhabilitation (broyage + entretien) pourront se faire grâce à un contrat Natura 2000. Le projet a déjà été présenté au service Natura 2000 de la région Bourgogne Franche-Comté pour une mise en œuvre en 2025. Il répond à l'objectif prioritaire « H » du DOCOB, visant à garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces liées à l'eau. Cela concerne plus particulièrement la mesure N01Pi - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage.

Ces travaux de restauration de milieux naturels répondent aux orientations des documents d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne ».

a) Enjeux Habitats-Faune-Flore du site.

Il n'existe pas d'étude Habitat/Faune/Flore spécifique à ce projet. Néanmoins, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 vallée de la Lanterne, plusieurs études ont été réalisées, notamment l'inventaire et la cartographie de l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels forestiers et associés :

Mosaïque Environnement, 2009. Inventaire et cartographie des habitats naturels – Milieux ouverts - site Natura 2000 Vallée de la Lanterne « FR 4301344 – FR 4312015 ». 113 p.

Latitude u.e.p., 2012 - Etude et cartographie des milieux forestiers et milieux associés - Site Natura 2000 "Vallée de la Lanterne" FR 4301344 - Etude et atlas cartographique. 70 p.

Latitude u.e.p., 2013 - Etude et cartographie des milieux forestiers et milieux associés - Site Natura 2000 "Vallée de la Lanterne" FR 4301344 - Etude et atlas cartographique. 121p.

Latitude u.e.p., 2014. Site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne ». FR 4301344. Etude et cartographie des milieux forestiers et milieux associés, 112 p.

BEAUFILS T., MOREAU C. & COLLAUD R., 2024. Étude et cartographie des végétations forestières et des milieux associés du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne » (FR4301344 - FR4312015), EPTB Saône & Doubs, 92 p.

Les habitats d'intérêt communautaire présentés dans la carte suivante (Figure 9) sont issus de ces différentes cartographies.

Pour la faune, les données présentées dans ce document sont également issues des études réalisées dans le cadre de l'amélioration des connaissances du site :

Déforêt, T. Jussyk F, Morin C (2013) - Etude ornithologique dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne ». BCD-Environnement, F Jussyk BE, LPO. 56 p. + annexes

Jussyk F., 2013. Etude des amphibiens sur le site Natura 2000 de la vallée de la Lanterne dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. 97 p.

De plus, étant donné les forts enjeux (oiseaux + mammifères), ce secteur fait l'objet d'un suivi très régulier par l'EPTB et d'autres structures naturalistes.

b) Enjeux habitats-faune-flore du site.

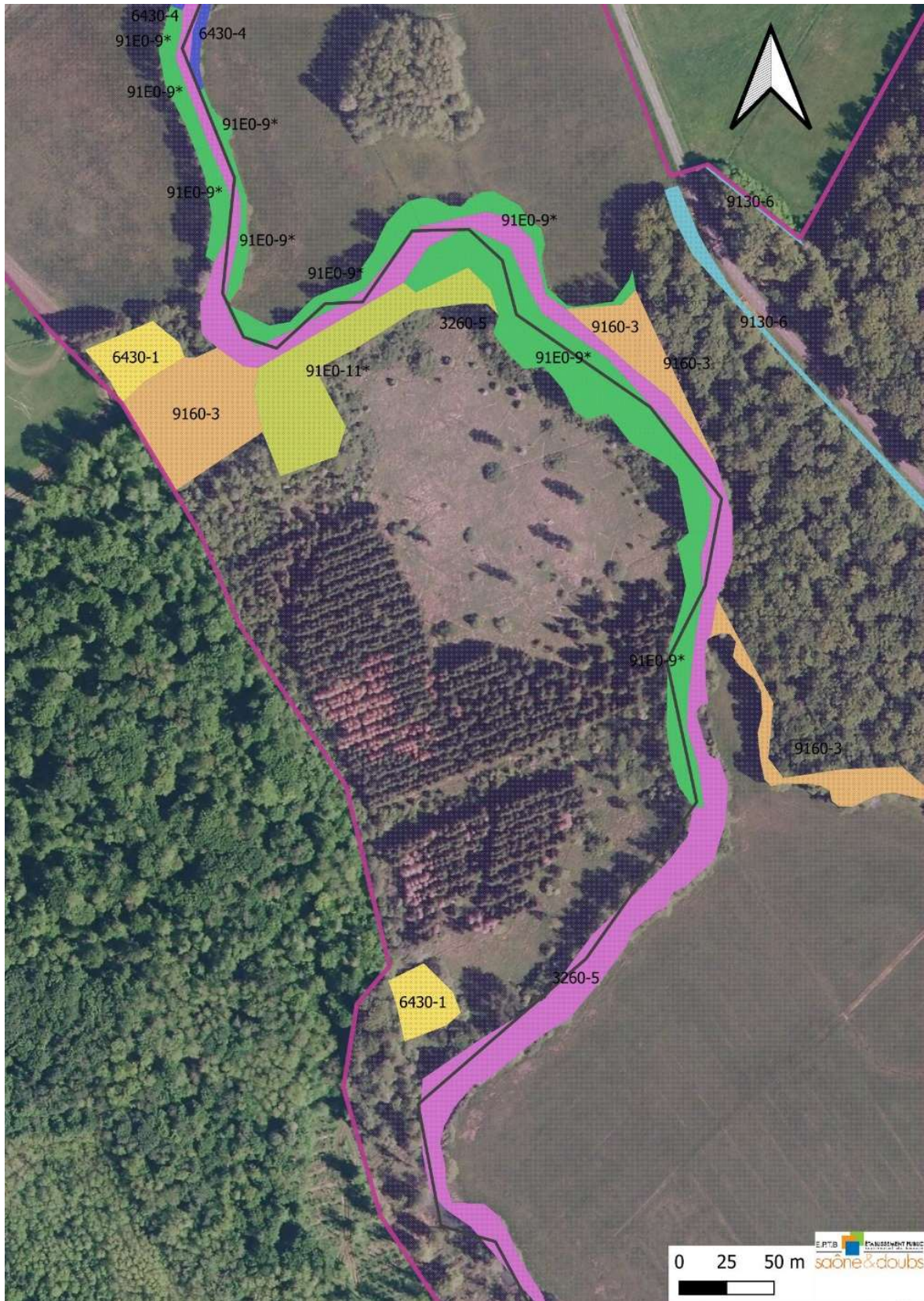


Figure 9 - Localisation des habitats d'intérêt communautaire sur le site du Pré Combeaulé - Etude et cartographie des milieux forestiers et milieux forestiers. 2013.

D'après la cartographie réalisée en 2013, cinq habitats d'intérêts communautaires sont présents au sein de cette parcelle, dont 2 prioritaires :

Tableau 3 - liste des HIC au sein de la parcelle

Habitat d'intérêt communautaire présents sur le site (*habitats d'intérêt prioritaires)	Intérêt écologique
3260-5 - Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncles et des Potamots	Ce sont des zones de reproduction et de croissance du Brochet (<i>Esox lucius</i>), de la Perche (<i>Perca fluviatilis</i>), des cyprinidés. Leur richesse dépend notamment des relations avec les bras morts et de l'inondabilité des zones humides adjacentes.
6430-1 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	Ces mégaphorbiaies constituent le berceau de certaines espèces prairiales (de prairies de fauche ou pâturées) en tant que milieu primaire. Avant les déforestations anthropiques et le pastoralisme, elles occupaient une place réduite dans les lits majeurs des rivières, se développant lors des perturbations occasionnées par les crues catastrophiques. Elles hébergeaient quelques espèces prairiales qui, lors des actions pastorales (fauche, pâturage, fertilisation), se sont développées considérablement, avec en outre l'arrivée d'autres espèces issues des lisières forestières nitrophiles, des végétations de chablis, etc. Ces mégaphorbiaies occupent une surface réduite par rapport aux prairies gérées et présentent ainsi un intérêt patrimonial certain. Ces formations constituent également une ressource remarquable pour les insectes (floraisons abondantes), d'où la présence de nombreux phytophages, ce qui entraîne également la présence d'insectivores (<i>Musaraignes</i>, <i>Sorex</i> sp.).
9160-3 Chênaies pédonculées neutroacidiclines à méso-acidiphiles	Il s'agit d'un habitat représentatif de la Franche-Comté. Ces forêts à <i>Quercus robur</i> sont souvent installées sur sols hydromorphes ou à très bonnes réserves en eaux (fonds de vallon, dépressions, proximité de forêts riveraines...). Le potentiel d'accueil en termes de biodiversité est d'abord favorisé par l'abondance de microhabitats typiques des vieux stades du cycle sylvigénétique (ex. : bois mort, crevasses et décollements d'écorce, coulées de sève) et qui sont donc liés à la densité en arbres mûres et sénescents au sein du peuplement
91E0-9* Frênaies-ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent	Il s'agit d'un type d'habitat résiduel (ayant fortement régressé du fait des pratiques anthropiques) jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. Il présente des habitats variés offrant de multiples niches écologiques aux espèces végétales et animales. L'intérêt patrimonial est donc élevé.
91E0-11* Aulnaies à hautes herbes	Types d'habitats peu fréquents et occupant d'assez faibles étendues. Tout comme l'habitat précédent, il s'agit d'un type d'habitat résiduel (ayant fortement régressé du fait des pratiques anthropiques) jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. Il présente des habitats variés offrant de multiples niches écologiques aux espèces végétales et animales. L'intérêt patrimonial est donc élevé.

Les habitats d'intérêt communautaires se situent tous en bordure de la parcelle. L'objectif de ce projet est de leur donner plus de place une fois les travaux terminés et pouvoir ainsi améliorer localement leur état de conservation.

Concernant la faune, les espèces d'intérêt communautaires sont observées à l'extérieur du Pré Combeaulé (voir carte ci-après). L'objectif des travaux de réouverture seront de permettre aux oiseaux prairiaux d'accomplir une partie de leur cycle biologique au sein de la future prairie.

Les prairies extensives inondables au sein du bassin versant de la Lanterne se font de plus en plus rares. Or il s'agit de milieux à forts enjeux flore et avifaune notamment. La gestion future sera de mise en place une fauche tardive.



Figure 10 - Localisation des principaux enjeux faunistiques concerné par le site du Pré Combeaulé (non exhaustif)

c) Espèces protégées

Il n'est pas nécessaire de réaliser une demande de dérogation au titre des espèces protégées au regard des éléments suivants :

- La stratégie adoptée pour la mise en œuvre des travaux de défrichement et de broyage est basée sur l'évitement en choisissant une période d'intervention adaptée (hors reproduction notamment), et les itinéraires techniques les moins impactant.

Il est à rappeler que l'objectif de ce projet est de restaurer les différentes fonctions de cette zone humide. Le site offrira ainsi une capacité d'accueil pour la faune et la flore de bien meilleure qualité qu'actuellement après travaux.

VII. BIBLIOGRAPHIE

Anonyme (à paraître). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.

BEAUFILS T., MOREAU C. & COLLAUD R., 2024. Étude et cartographie des végétations forestières et des milieux associés du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne » (FR4301344 - FR4312015), EPTB Saône & Doubs, 92 p.

Bensettiti F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p.

Bensettiti F., Gaudillat V., Malengreau D. & Quéré E. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 - Espèces végétales. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 271 p.

Bensettiti F. & Gaudillat V. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p.

Bernard B. Amiaud, Sylvain Plantureux. La biodiversité des prairies permanentes : nouveau contexte, nouvelles approches. Fourrages, 2011, 208, pp.241-243.

BREZARD, J.M. (2005). - Conservation des éléments importants pour la biodiversité : le point sur les dispositifs proposés au gestionnaire de forêts publiques. Office National des Forêts, Rendez-vous techniques 9 : 58-64.

Déforêt, T. Jussyk F, Morin C (2013) - Etude ornithologique dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne ». BCD-Environnement, F Jussyk BE, LPO. 56 p. + annexes

DROUX. B et al. (2008) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 4301344 et FR 4312015 « Vallée de la Lanterne. DIREN Franche-Comté, Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, 262 pages.

Jussyk F., 2013. Etude des amphibiens sur le site Natura 2000 de la vallée de la Lanterne dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. 97 p.

Latitude u.e.p., 2012 - Etude et cartographie des milieux forestiers et milieux associés - Site Natura 2000 "Vallée de la Lanterne" FR 4301344 - Etude et atlas cartographique. 70 p.

Latitude u.e.p., 2013 - Etude et cartographie des milieux forestiers et milieux associés - Site Natura 2000 "Vallée de la Lanterne" FR 4301344 - Etude et atlas cartographique. Novembre 2013. 121p.

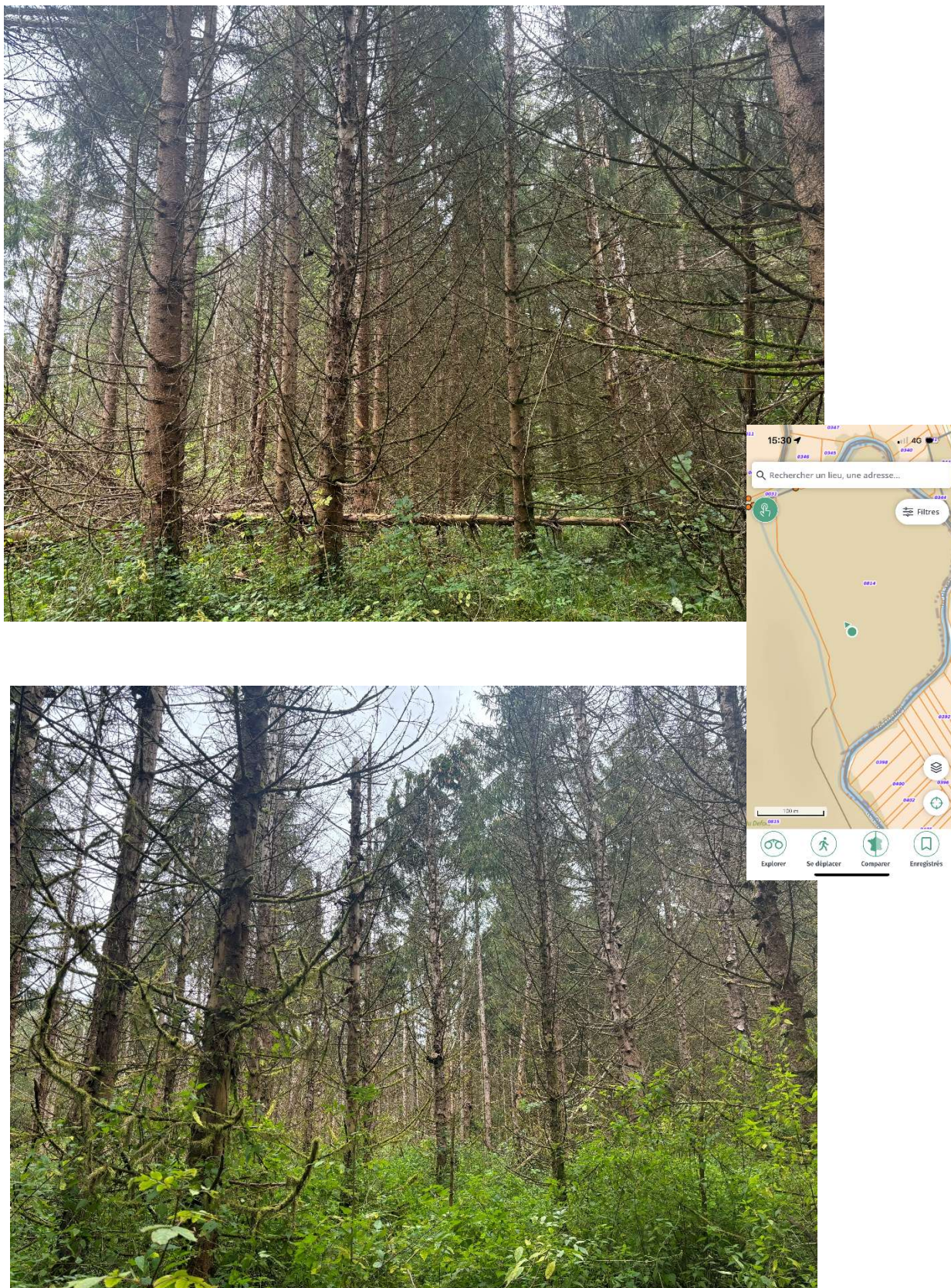
Latitude u.e.p., 2014. Site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne ». FR 4301344. Etude et cartographie des milieux forestiers et milieux associés, 112 p

Mosaïque Environnement, 2009. Inventaire et cartographie des habitats naturels – Milieux ouverts - site Natura 2000 Vallée de la Lanterne « FR 4301344 – FR 4312015 ». 113 p.

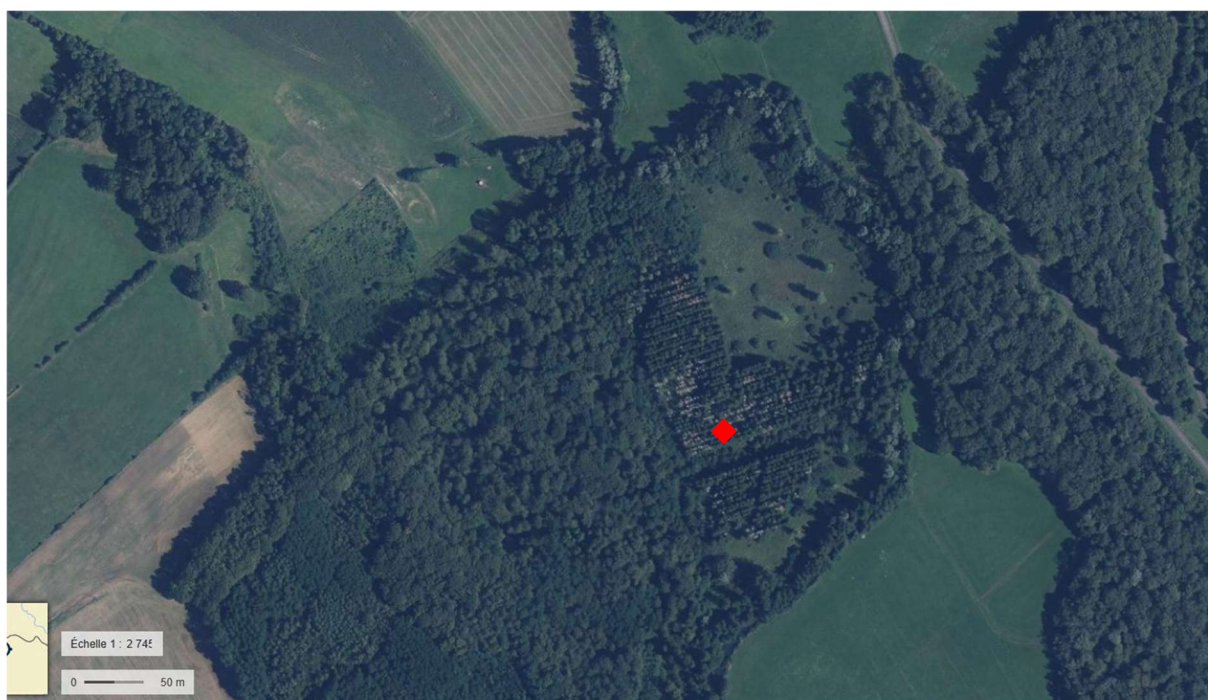
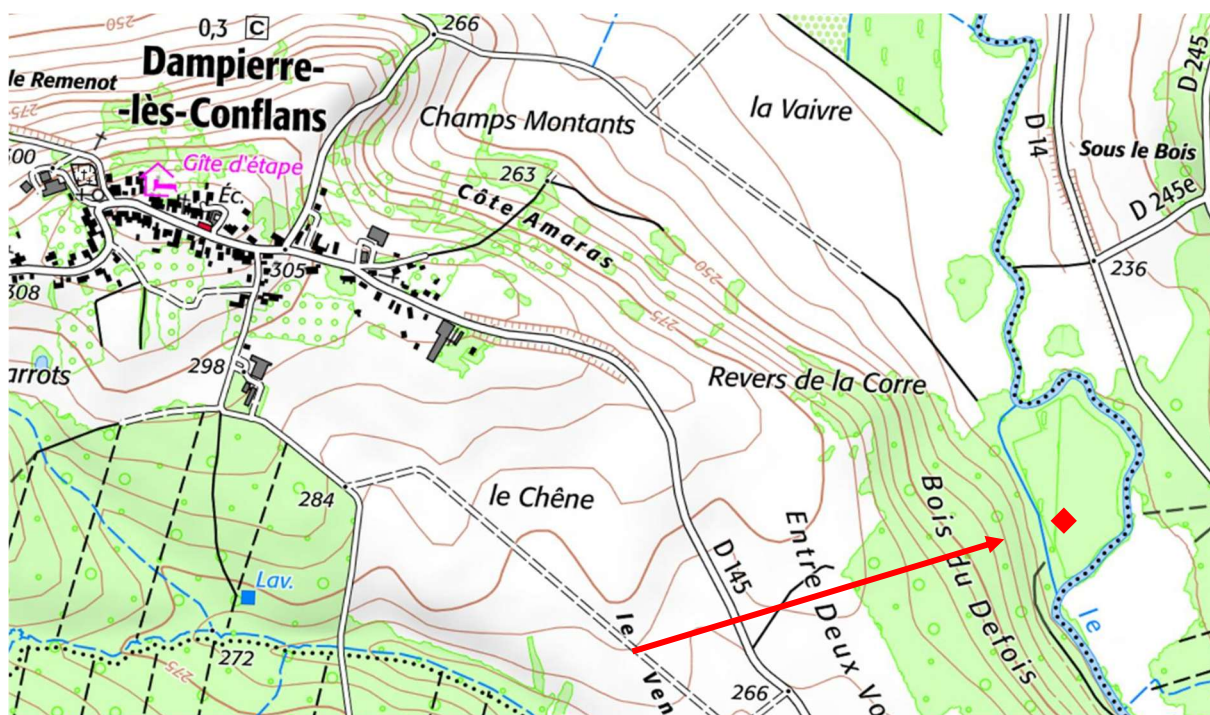
RAMEAU (J.-C.), GAUBERVILLE (C.), DRAPIER (N.), 2000. — Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Volume 2, France, domaine continental. Institut pour le développement forestier. Paris. France Domaine continental. I.D.F., Paris, 294 pages.

Sylvain Plantureux, E Pottier, Pascal P. Carrère. La prairie permanente : nouveaux enjeux, nouvelles définitions ? Fourrages, 2012, 211, pp.181-193

VIII. ANNEXE 1 – Clichés photographique du site avec localisation – Date de prise de vue le 24 septembre 2024



IX. ANNEXE 2 –Localisation des prises de vue du 24 septembre 2024 et affectations aux abords



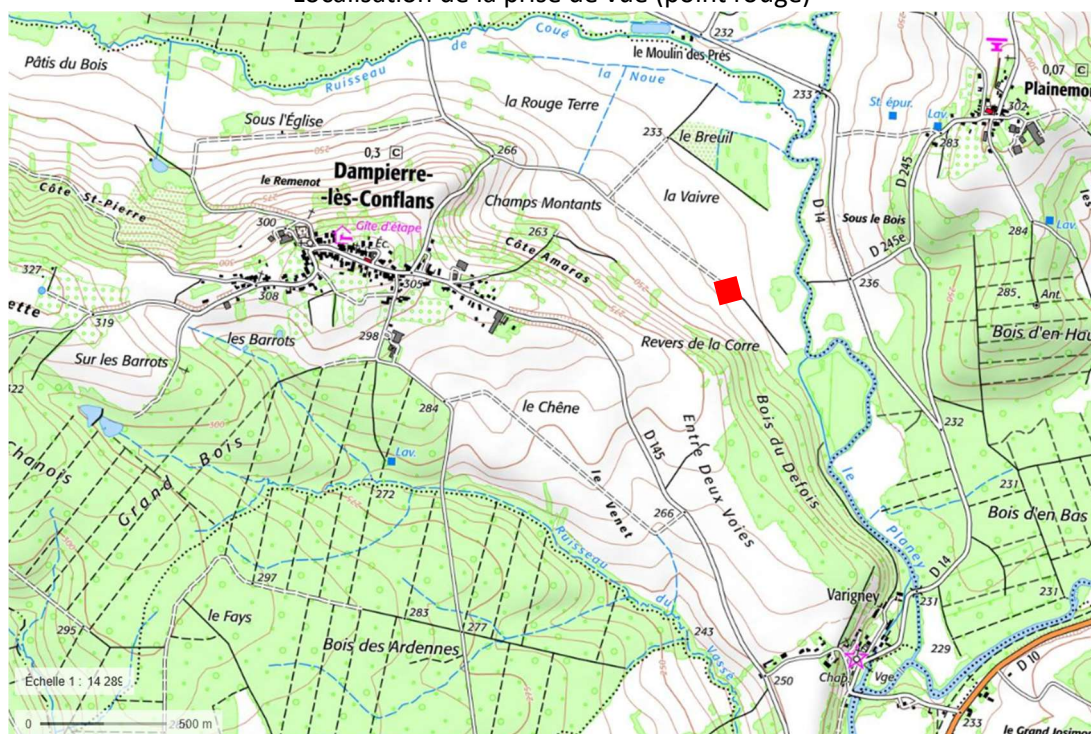
Le Planey est le seul cours d'eau présent dans ce secteur. Il n'y a aucune construction ni ouvrage (pas de pont). Les terrains aux abords sont exploités soit pour l'agriculture (cultures + prairie), soit pour le bois.

X. **ANNEXE 3 – Clichés photographique du site avec localisation – Date de prise de vue le 05 février 2025**

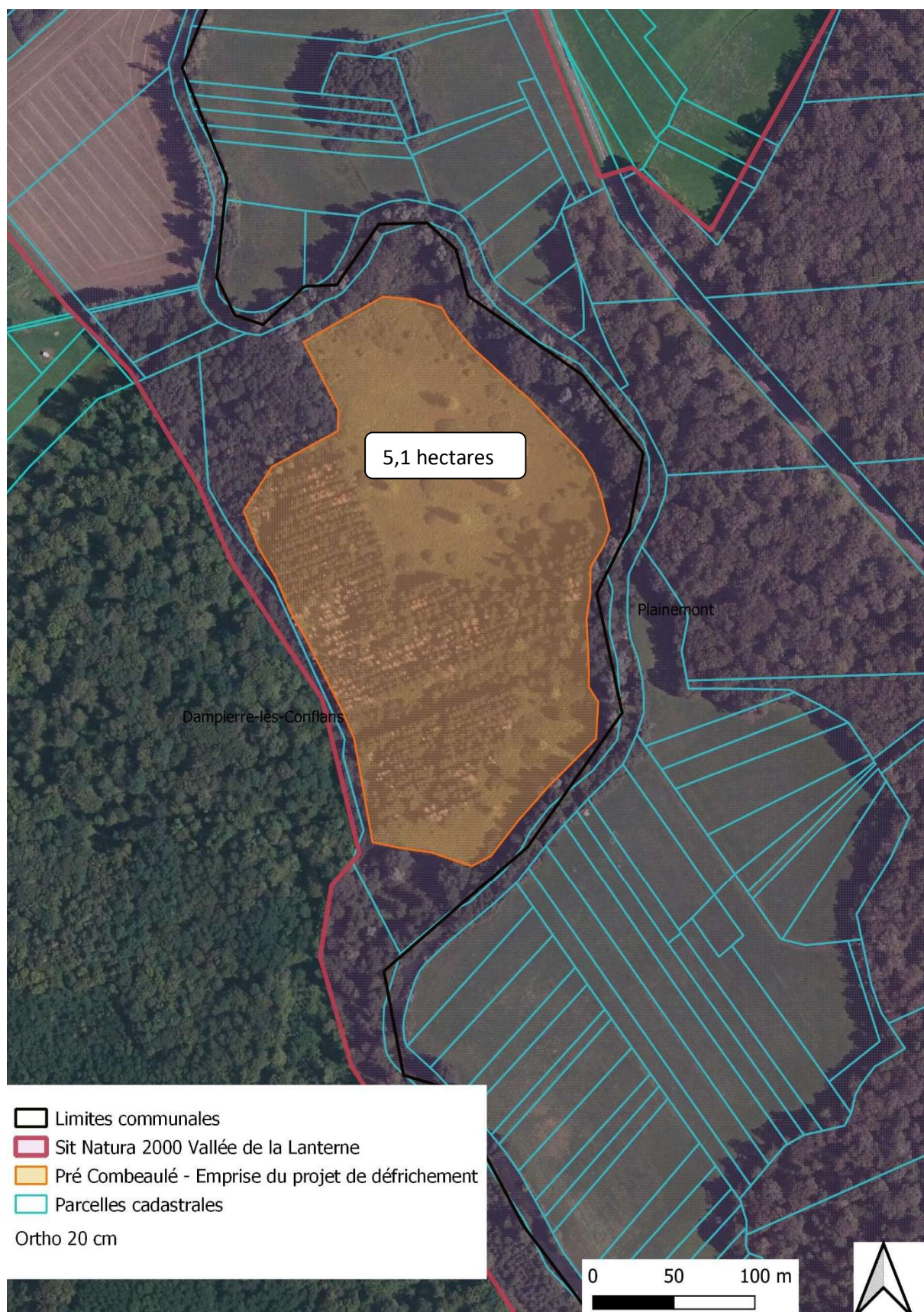
Vue éloignée du site du Pré Combeaulé (paysage lointain) et vue sur le chemin d'accès



Localisation de la prise de vue (point rouge)

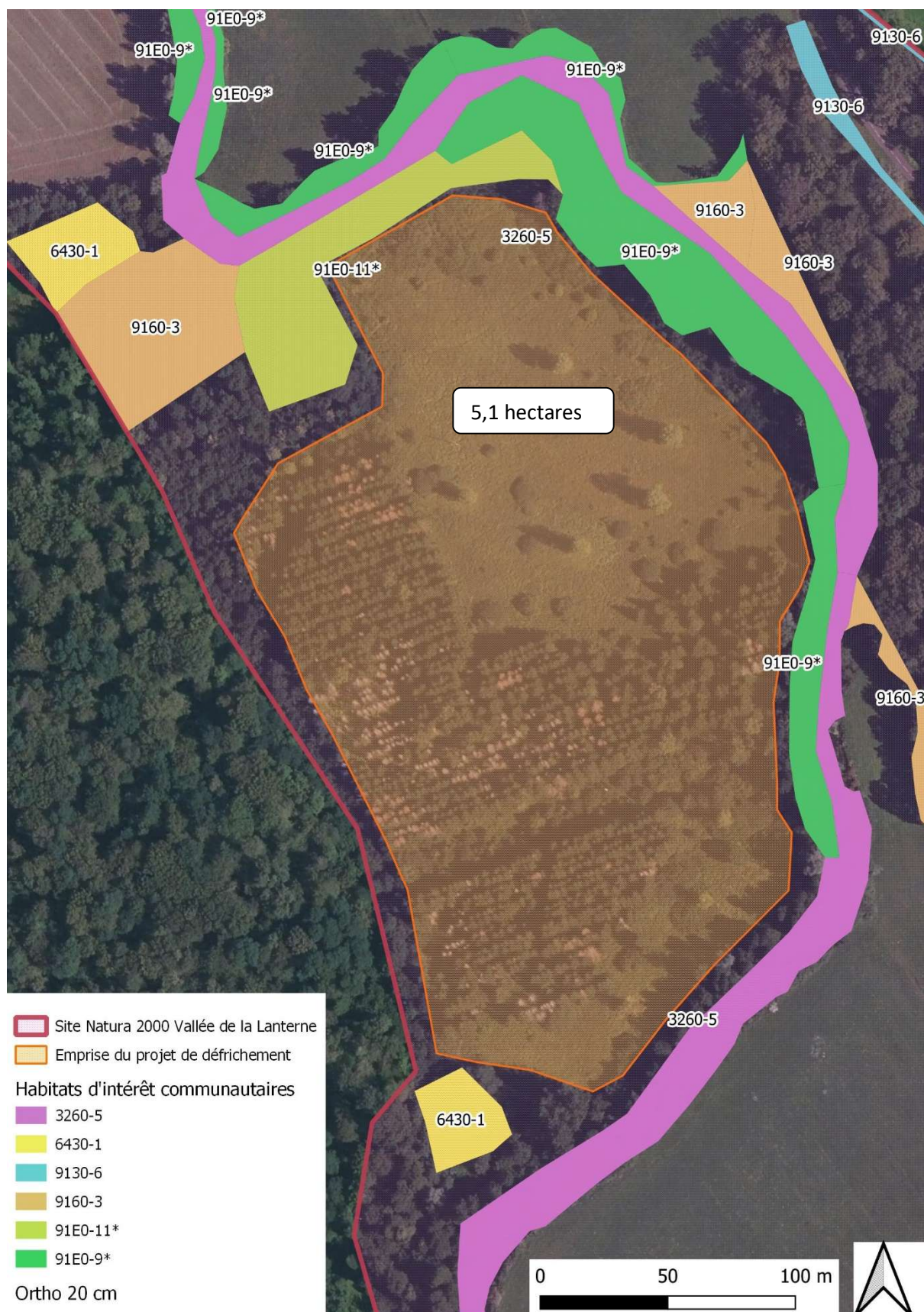


XI. ANNEXE 4 – Carte de localisation du secteur à défricher et limites cadastrales



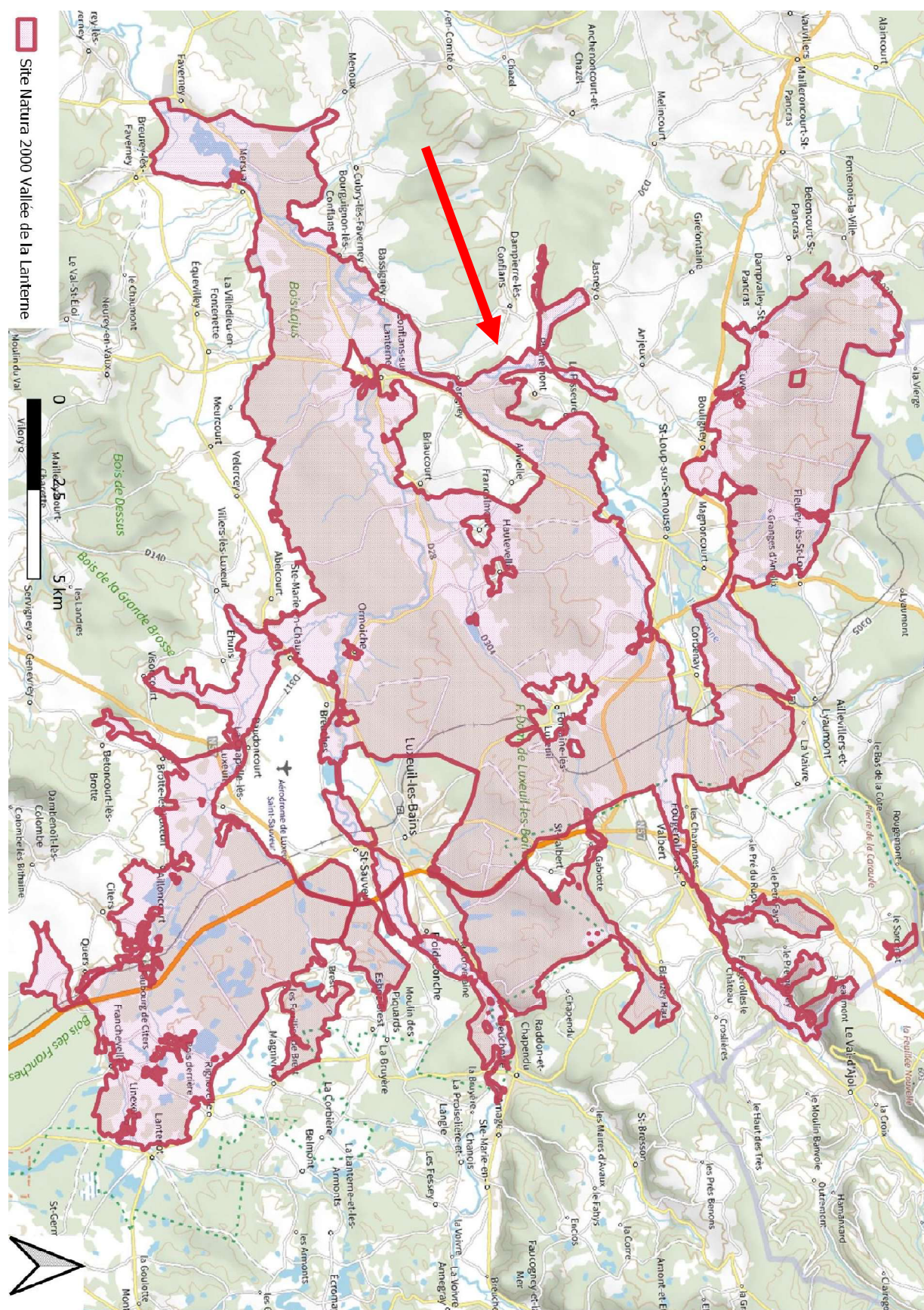
Restauration d'une prairie humide par suppression d'une plantation de résineux et de peuplier - Site Natura 2000 Vallée de la Lanterne « FR4301344 – FR 4312015 » Dossier technique

XII. ANNEXE 5 – Carte de localisation du secteur à défricher et HIC

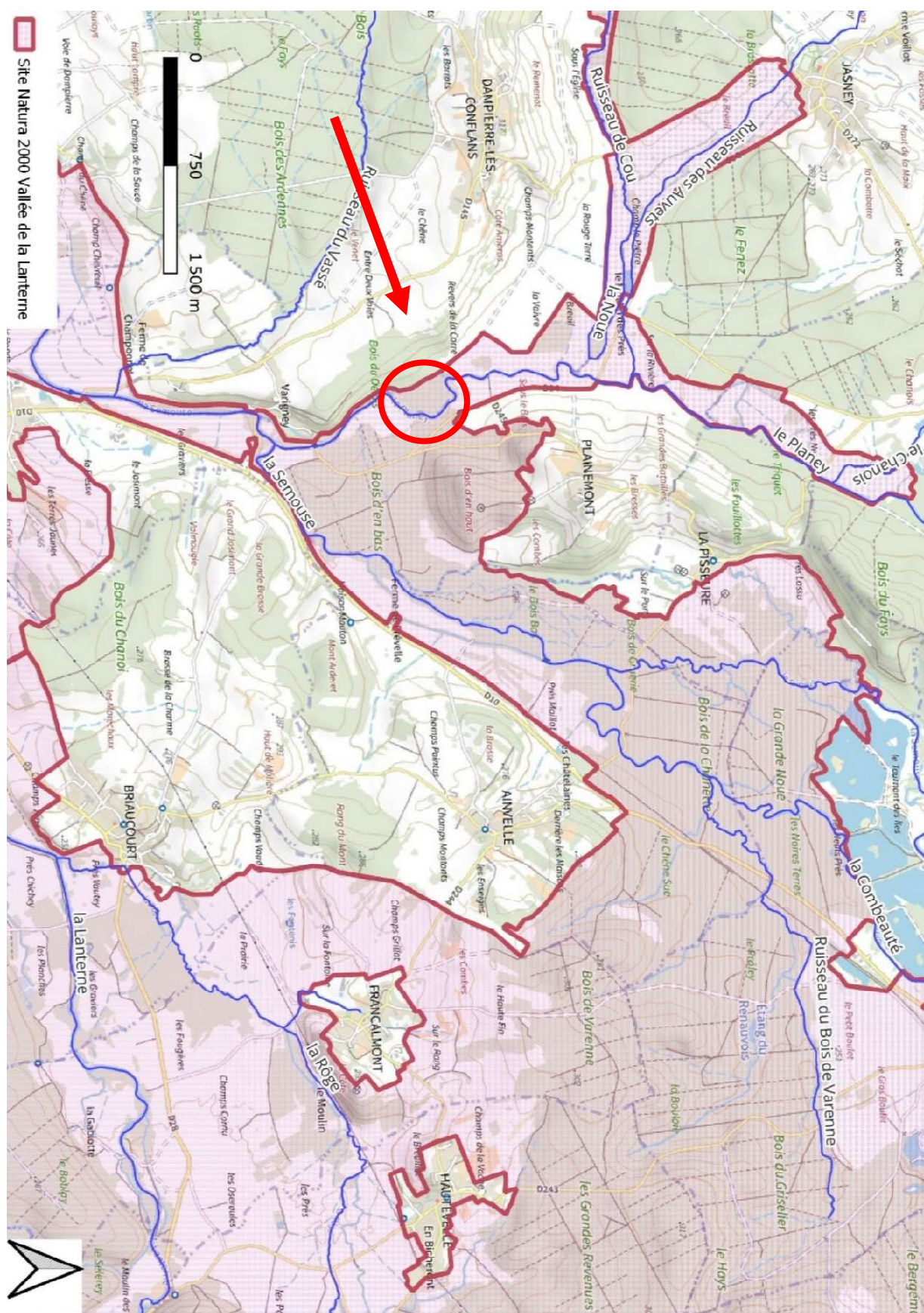


Restauration d'une prairie humide par suppression d'une plantation de résineux et de peuplier - Site Natura 2000 Vallée de la Lanterne « FR4301344 – FR 4312015 » Dossier technique

XIII. ANNEXE 6 – Situation du Pré Combeaulé au sein du site Natura 2000

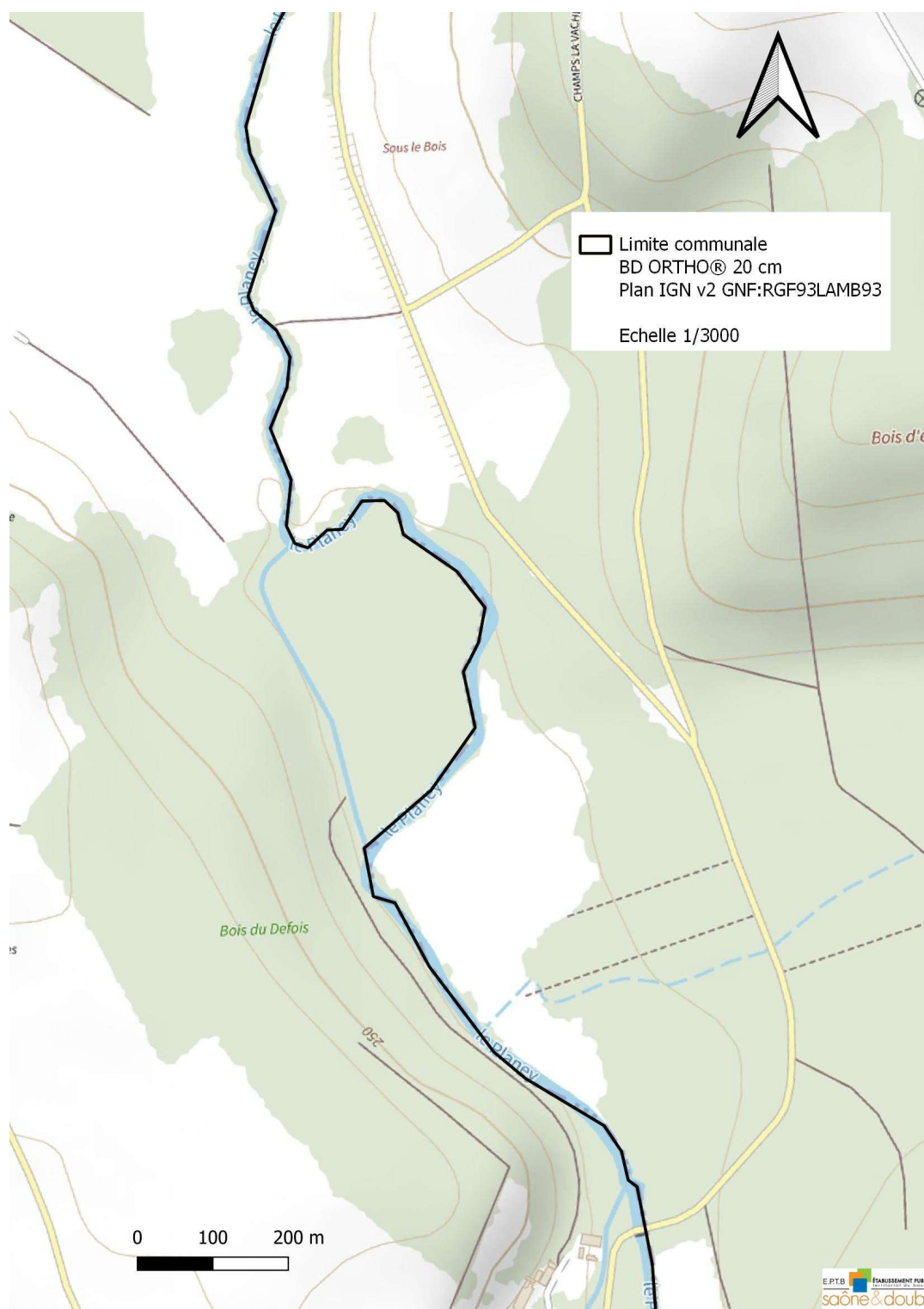


Restauration d'une prairie humide par suppression d'une plantation de résineux et de peuplier - Site Natura 2000 Vallée de la Lanterne « FR4301344 – FR 4312015 » Dossier technique



Restauration d'une prairie humide par suppression d'une plantation de résineux et de peuplier - Site Natura 2000 Vallée de la Lanterne « FR4301344 – FR 4312015 » Dossier technique

XIV. ANNEXE 7 – Plan des abords du projet et affectations – Echelle 1/3000



Le Planey est le seul cours d'eau présent dans ce secteur. Il n'y a aucune construction ni ouvrage (pas de pont). Les terrains aux abords sont exploités soit pour l'agriculture (cultures + prairie), soit pour le bois.

A moins de 100 mètres, se trouve la D14 (en rive gauche du Planey). Le projet d'abattage des arbres ne se verra pas depuis cette route dans la mesure où la ripisylve du Planey sera sauvegardé.



Le Planey est le seul cours d'eau présent dans ce secteur. Il n'y a aucune construction ni ouvrage (pas de pont). Les terrains aux abords sont exploités soit pour l'agriculture (cultures + prairie), soit pour le bois.

A moins de 100 mètres, se trouve la D14 (en rive gauche du Planey). Le projet d'abattage des arbres ne se verra pas depuis cette route dans la mesure où la ripisylve du Planey sera sauvegardé.

XV. ANNEXE 7 – Projet de contrat Natura 2000 – cahier des charges

N01Pi - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

– Objectif de l'action :

Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.

– Conditions particulières d'éligibilité :

Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.

– Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'entretien des milieux ouverts (N03Pi, N03Ri N04R, N05R) et elle peut aussi être associée à l'action N26Pi.

– Engagements :

Engagements non rémunérés	Respect des périodes d'autorisation des travaux Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Pour les zones humides : Pas de retournement Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le DOCOB
Engagements rémunérés	Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux Dévitalisation par annellation Dessouchage Rabotage des souches Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits Arrasage des tourradons Frais de mise en décharge Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

– Points de contrôle minima associés

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées

Version : Juin 2019

104/223

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* - 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* - 91D0, Tourbières boisées

Espèce (s) :

1074, *Eriogaster catax* - 1298, *Vipera ursinii* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - A021, *Botaurus stellaris* - A022, *Ixobrychus minutus* - A074, *Milvus milvus* - A080, *Circaetus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A093, *Hieraaetus fasciatus* - A120, *Porzana parva* - A122, *Crex crex* - A133, *Burhinus oedipnemos* - A151, *Philomachus pugnax* - A224, *Caprimulgus europaeus* - A243, *Calandrella brachydactyla* - A245, *Galerida theklae* - A246, *Lullula arborea* - A255, *Anthus campestris* - A272, *Luscinia svecica* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A379, *Emberiza hortulana* - A409, *Tetrao tetrix tetrix* - A412, *Alectoris graeca saxatilis*

Version : Juin 2019

105/223